

répartition équitable des revenus en Suisse

Les questions de redistribution, qui font l'objet de discussions depuis des années en Suisse, sont alimentées par les évolutions internationales. Dans certains pays, les écarts salariaux se sont effectivement creusés ces dernières années. Pas en Suisse, où la répartition des revenus est stable depuis des décennies. Il apparaît en outre que les revenus sont répartis de manière équitable en Suisse en comparaison internationale.

QUESTIONS DE REDISTRIBUTION

LES ENJEUX

RÉPARTITION DES REVENUS EN SUISSE

La répartition des revenus en Suisse est-elle plutôt « équitable » ou « inéquitable » ? A-t-elle changé au cours de ces dernières années ? Les écarts salariaux se creusent-ils ? Les personnes aux revenus les plus élevés reçoivent-elles une part supérieure de l'ensemble des revenus ? La présente fiche d'information examine ces questions sur la base de données empiriques. Elle utilise par ailleurs plusieurs valeurs statistiques et sources de données. Les données utilisées proviennent de l'Office fédéral de la statistique, de Gorgas & Schaltegger et de l'OCDE.

Évolution des quintiles S80/S20 : stabilité

Une première valeur statistique permettant d'examiner la répartition des revenus en Suisse est le « ratio des quintiles S80/S20 ». Ce ratio met en relation la part du revenu total perçue par les 20 % de la population aux revenus les plus élevés et celle perçue par les 20 % de la population aux revenus les plus bas. Plus la valeur est élevée, moins les revenus sont répartis de manière équitable. Pour ce faire, on distingue le revenu primaire (revenu avant les transferts étatiques) du revenu disponible (revenu après les transferts étatiques/redistribution). D'après les derniers chiffres disponibles de l'Office fédéral de la statistique (fondés sur le recensement des ménages), ce rapport est resté presque identique entre 2000 et 2011 (2007 constituant la seule exception). Ce rapport, qui s'établit à un facteur 4, est resté très constant en particulier en ce qui concerne le revenu après redistribution. Cela signifie que, pendant l'ensemble de la période sous revue, le revenu disponible des 20 % de la population aux revenus les plus élevés était quatre fois supérieur à celui des 20 % de la population aux revenus les plus bas.

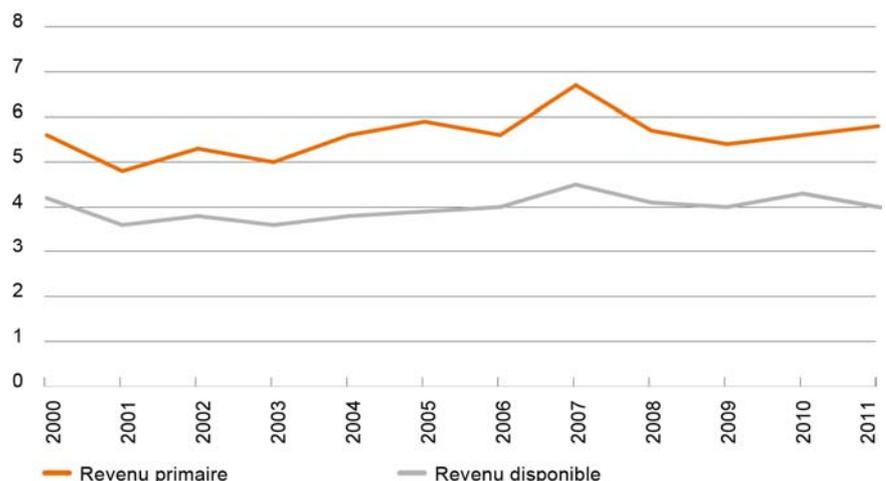
Le rapport entre les 20 % de ménages les plus aisés et les 20 % de ménages les moins aisés est resté stable depuis 2000.

Conditions stables

Depuis l'an 2000, le rapport entre les revenus du quintile supérieur et ceux du quintile inférieur n'a presque pas changé, que l'on considère le revenu primaire ou le revenu disponible.

Ratio de quintiles

Évolution des ratios de quintiles (S80/S20), personnes dans des ménages actifs



Source : HABE, Office fédéral de la statistique (2013)

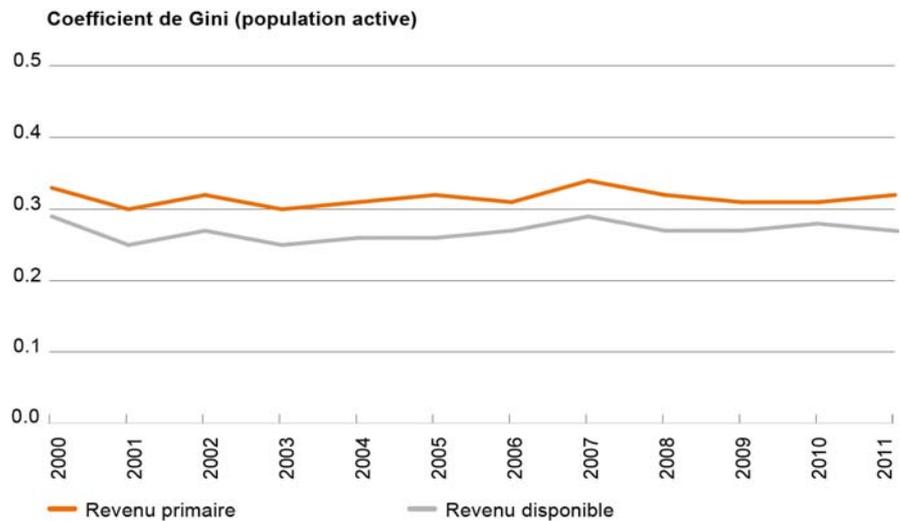
Évolution du coefficient de Gini : stabilité aussi

Lorsqu'il s'agit d'examiner la répartition des revenus, on utilise souvent le coefficient de Gini. Celui-ci affiche une valeur entre 0, qui signifie l'égalité totale de la répartition des revenus (tous les salaires sont identiques), et 1 (la totalité de la rémunération va à une seule personne). Les chiffres du coefficient de Gini publiés par l'Office fédéral de la statistique corroborent les résultats du ratio de quintiles examiné précédemment. Les valeurs pour les revenus primaires et les revenus disponibles sont restées faibles entre 2000 et 2011. La différence entre le revenu avant et après redistribution est également très stable pendant la période sous revue. Ni le coefficient de Gini ni le ratio des quintiles n'indiquent un changement dans la répartition des revenus en Suisse ces dernières années.

Répartition équitable

D'après le coefficient de Gini pour la population active, la répartition des revenus n'a pas beaucoup changé pendant la période sous revue.

Évolution du coefficient de Gini entre 2000 et 2011



En Suisse les revenus sont répartis équitablement, en comparaison internationale aussi.

Contexte international : la Suisse à la pointe

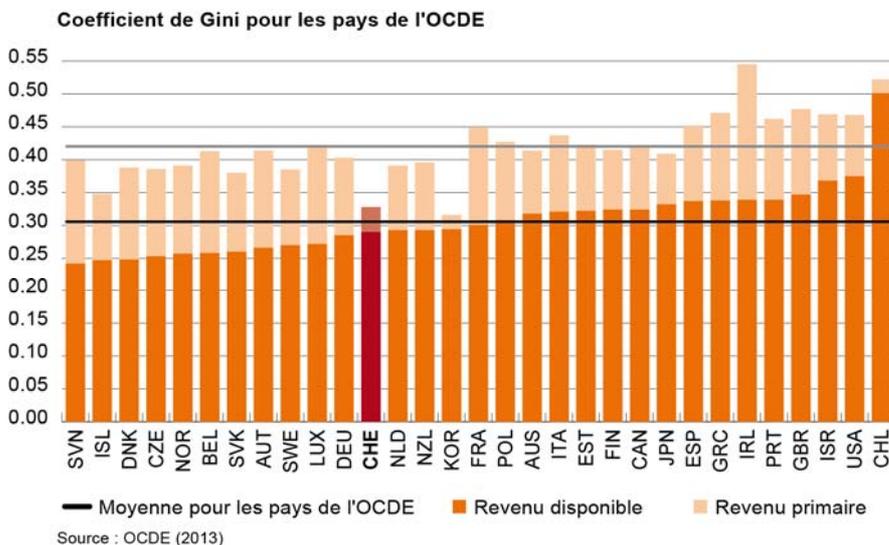
L'observation selon laquelle la répartition des revenus en Suisse est restée relativement constante au fil du temps ne dit rien sur l'« équité » de la répartition. Pour évaluer la question de la redistribution, il est judicieux de jeter un coup d'œil à l'étranger. L'OCDE publie régulièrement le coefficient de Gini de plusieurs pays avant et après redistribution. Elle examine notamment la répartition des revenus au sein de la population en âge d'exercer une activité lucrative. Si on considère le revenu disponible, soit après redistribution, la Suisse se situe, avec une valeur de 0,29, dans la première moitié du classement. Les pays scandinaves, mais aussi l'Autriche et l'Allemagne, devancent la Suisse pour ce qui concerne l'« équité » de la répartition des revenus. Les différences sont toutefois minimes. La Slovaquie est, d'après l'OCDE, le pays où les revenus sont répartis le plus équitablement : son coefficient de Gini est de 0,05 point légèrement inférieur à celui de la Suisse. Si on considère la répartition des revenus primaires, c'est-à-dire avant la redistribution étatique, la Suisse arrive en tête. Il n'y a qu'en Corée du Sud que les inégalités salariales sont encore inférieures. Les pays scandinaves, considérés comme particulièrement équitables en matière de salaires, ont des coefficients de Gini nettement plus élevés que la Suisse. La valeur moyenne pour les pays de l'OCDE révèle une équité nettement moindre à celle prévalant en Suisse. On peut en conclure

qu'en Suisse les revenus du marché sont déjà répartis de manière assez équitable. Le besoin de mesures étatiques en vue de redistribuer les revenus est faible.

Comparaison internationale

La Suisse possède un coefficient de Gini faible en comparaison internationale. De plus, elle arrive en tête, après la Corée du Sud, pour ce qui est de la répartition des revenus primaires.

Comparaison internationale de la répartition des revenus



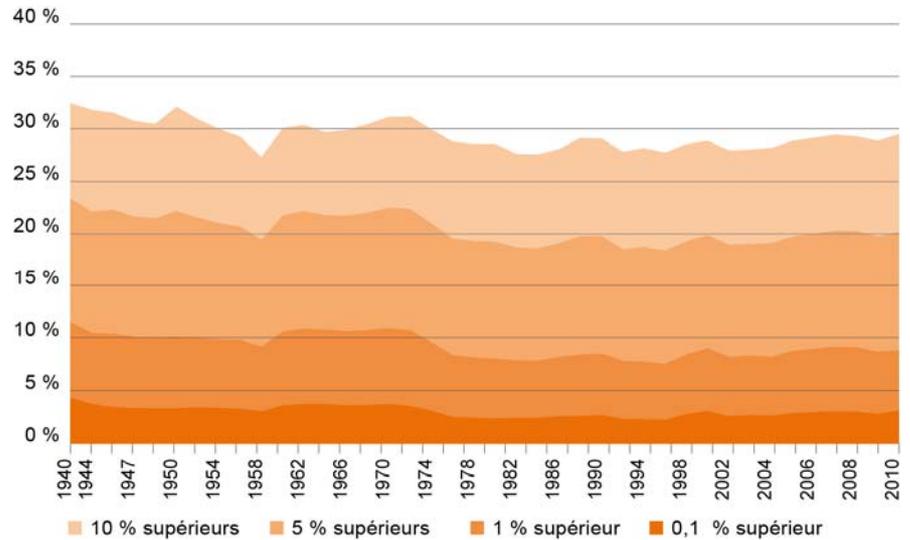
Évolution des « top » revenus depuis 1940 : pas de changements

Un autre moyen d'évaluer la répartition des revenus est d'analyser les plus hauts revenus, en l'occurrence leur part à l'ensemble des revenus. Le graphique ci-après montre la part des 10 % supérieurs, des 5 % supérieurs, du 1 % supérieur et du 0,1 % supérieur, entre 1940 et 2010 sur la base de la statistique fiscale. Il apparaît que les différents groupes ont connu une évolution similaire pendant la période sous revue. Le graphique met en évidence le fait que l'évolution des revenus les plus élevés dépend dans une large mesure de la conjoncture, et que leur part à l'ensemble des revenus a reculé par rapport à 1940. Depuis les années 1980, les parts des différents groupes sont restées plus ou moins stables. Les données ne permettent pas de conclure que les revenus supérieurs absorbent une part toujours plus grande du gâteau au détriment des revenus moins élevés.

Évolution horizontale

La part des revenus les plus élevés à l'ensemble des revenus est pour ainsi dire stable depuis 70 ans et elle a diminué par rapport à son niveau de 1940.

Part des revenus de pointe à l'ensemble des revenus



Source : Gorgas & Schaltegger (2011)

D'une manière générale, les revenus sont répartis assez équitablement en Suisse en comparaison internationale. C'est vrai au niveau des revenus primaires déjà, de sorte qu'aucune lourde machinerie étatique n'est nécessaire pour produire des conditions « plus équitables ». Les données ne confirment pas la crainte souvent exprimée d'une répartition inéquitable des revenus, ni d'un affaiblissement de l'équité au fil du temps. Au contraire, la répartition des revenus est stable.

Une redistribution plus forte entraînerait des coûts d'opportunité élevés.

On peut se demander si, dans une telle situation, il est nécessaire de renforcer (encore) la redistribution. Celle-ci n'est jamais gratuite. Elle se traduit en effet par un affaiblissement des revenus ou une hausse des impôts à quoi il faut ajouter des « effets secondaires » (effets de substitution). Ainsi, si les salaires sont soumis à des impôts plus élevés ou à des taxes, il devient moins rentable de travailler. Les travailleurs réduisent leur charge de travail et ont plus de temps libre, à moins qu'ils contournent les prélèvements en travaillant au noir. Dans les ouvrages spécialisés, les coûts de la redistribution sont chiffrés à 2:1, ce qui signifie que pour un franc versé aux impôts, la prospérité diminue de 0,5 franc. Il y a donc un conflit d'objectifs entre la question des salaires « équitables » et celle d'une répartition des revenus égale ou encore plus égale. Est-il judicieux de renforcer encore la redistribution, si elle implique une diminution de la prospérité ? Et cela dans un pays comme la Suisse qui affiche déjà une répartition très équitable des revenus en comparaison internationale ?

SERVICES

INFORMATIONS

Dossiers et liens

[www.economiesuisse.ch/questions de redistribution](http://www.economiesuisse.ch/questions-de-redistribution)

- Finances fédérales : défis majeurs
- Dossierpolitique Moniteur financier 2013 : les Suisses pour une politique financière conservatrice
- Rapport final relatif au Moniteur financier 2013 : Staatshandeln in Fragen der Finanz- und Steuerpolitik wird besser beurteilt

Vos personnes de contact chez economiesuisse :

Vincent Simon
Responsable de projet Finances et fiscalité
vincent.simon@economiesuisse.ch

Frédéric Pittet
Projektleiter Finanzen und Steuern
frederic.pittet@economiesuisse.ch